



## Projet piscine semi enterrée

Par **livet**, le **29/06/2009** à **15:38**

Bonjour,

Nous avons acheté une piscine en bois et qui se présente en kit qui fait 6.4 x 4.05 x 1.46 soit 22m<sup>2</sup> qui peut se poser soit en en hors sol ou enterrée partiellement ou complètement. Nous avons fait une déclaration préalable qui a été acceptée. Nous voulons l'enterrée 1/3 soit de 48 cm afin que l'on ne soit pas taxable au niveau des impôts.

Est ce que vous pouvez nous confirmer le fait que l'on ne sera pas imposable si on l'enterre partiellement ou quelles sont les règles pour pouvoir l'enterré sans quel soit taxable

Merci